



N'OUBLIEZ PAS LA DÉFISCALISATION DE VOTRE DON

Pour les particuliers

En donnant à un organisme d'intérêt général comme cette association loi 1901 vous pourrez déduire 66% des dons annuels, retenus dans une limite de 20% du revenu net imposable. Lorsque les dons et versements effectués au cours d'une année excèdent la limite de 20%, il est possible d'étaler l'excédent sur les 5 années suivantes.

Avant défiscalisation	500€	1.000€	2.000€	3.000€	4.000€	5.000€
Après défiscalisation	170€	340€	680€	1.020€	1.360€	1.700€
Votre réduction d'impôts	330€	660€	1.320€	1.980€	2.640€	3.330€

⇒ Lors de la troisième étape de votre déclaration d'impôts en ligne, cochez la case « réductions et crédits d'impôts » pour avoir accès aux formulaires RIC. Puis dans la case 7UF rentrez le montant de votre don pour avoir accès à votre défiscalisation.

Pour les entreprises

En donnant à un organisme d'intérêt général comme cette association loi 1901 vous pourrez déduire 60% des dons annuels, retenus dans une limite de 0,5% du chiffre d'affaire. Lorsque le montant de la réduction d'impôts excède le montant de l'impôt à acquitter, le solde non imputé peut être utilisé pour le paiement de l'impôt dû au titre des cinq années (ou exercices suivantes).

Avant défiscalisation	500€	1.000€	2.000€	3.000€	4.000€	5.000€
Après défiscalisation	200€	400€	800€	1.200€	1.600€	2.000€
Votre réduction d'impôts	300€	600€	1.200€	1.800€	2.400€	3.000€